



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles PIARD

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur Daniel MAHE à Madame Monique BARRIERE

Absents excusés : Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Jean-Claude ABADIE

Absents : Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Eric FERAUD, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Philippe CHANABAUD, Monsieur Rudy BESSARD

Date de la convocation : 20/09/2023	Nombre de votants	15
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	15
23	Pour	15
Nombre de membres présents	Contre	00
14		
Nombre de procuration		
01		

23.61 - Mise en œuvre d'activités sportives et artistiques pendant la pause méridienne de l'école Jean Ferrat pour l'année scolaire 2023/2024 - Convention avec l'Institut Confucius de La Rochelle et La Rochelle Université

Depuis plusieurs années, le Conseil Municipal a décidé de conventionner avec des associations locales, pour la mise en œuvre d'activités sportives et artistiques pendant la pause méridienne, auprès des élèves des écoles maternelle Jean de La Fontaine et élémentaire Jean Ferrat.

Ce dispositif a été plébiscité tant par les enfants que par la communauté éducative (enseignants, personnels en charge de la surveillance interclasse) : outre la découverte de nouvelles pratiques sur le temps périscolaire, permettant aux enfants de varier leurs activités sur le temps du midi, mais aussi de leur faire découvrir de nouvelles disciplines qu'ils peuvent ensuite pratiquer au sein des associations, cette initiative permet de « désengorger » la cour, et pacifier le temps de récréation sur la pause méridienne.

Enfin, cette opération favorise la promotion des activités sportives proposées par une partie du tissu associatif marsellois.

Face à ce succès, par délibération du 18 juillet 2023, le Conseil Municipal a décidé de renouveler le partenariat avec plusieurs associations sur l'année scolaire 2023/2024. Il convient aujourd'hui de compléter le dispositif, en conventionnant avec un partenaire supplémentaire, pour la mise en place d'une activité « Taïchi Chuan » à l'école élémentaire, du 5 octobre au 21 décembre, chaque jeudi. La

Commune s'engage à prendre en charge les frais de transport des intervenants, à hauteur de 5,20€ par session, soit 52€ pour 10 séances.

L'accès aux activités est toujours gratuit pour les enfants, et proposé sur le créneau 12h-13h20 en élémentaire. Les enfants sont libres d'y participer ou non.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie des Ecoles, Enfance et Jeunesse du 27 juin 2023,

Vu la convention ci-annexée,

Considérant l'intérêt de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles disciplines sur le temps périscolaire, et de promouvoir l'action des associations locales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec l'Institut Confucius de La Rochelle et La Rochelle Université ;

- **AUTORISE** Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Adjointe déléguée à la Vie des Ecoles, à signer la convention ci-annexée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 26 septembre 2023



Le Maire,
Hervé PINEAU

Le Secrétaire,
Franck COUDRAY